

# SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

187 rue Saint-Jacques – 75005 Paris

Tél. 01 43 29 66 70

Télécopie : 01 44 07 07 44

E-mail : spp@spp.asso.fr

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 4 FEVRIER 2014

### Présents :

P. Aloupis - B. Ang - J. Angelergues - P. Blayau - S. Bonnisseau - C. Botella - D. Bourdin - M-C. Camus-Delage - P. Cauvin - J. Chambrier-Slama - B. Chervet - E. Dahan-Soussy - A. Gibeault - S. Lambertucci-Mann - C. Lechartier-Atlan - A. Louppe - M. Ody - M. Papageorgiou - A. Raix - B. Rodde - E. Sparer - J. Torrente

Absents excusés : F. Moggio - C. Smadja

### Invités présents :

J-L. Baldacci - T. Bokanowski - F. Brette - C. De Kerchove - M. Estrade - B. Le François - G. Pragier - D. Ribas - J. Schaeffer – A. Sitbon - E. Valentin - M. Vincent

Invités excusés : F. Coblence - M. Pichon-Damesin

Invité pour le SFP (PV CA du 10.12.2013) : C. Gérard

Invité pour la commission socioprofessionnelle : C. Baruch – Présidente de la CSP

### **Procès-verbal du conseil d'administration du 10 décembre 2013**

En préambule, le Président propose de traiter le point 1 des « Questions diverses ». Il s'agit de demandes de correction portant sur le PV du CA du 10 décembre 2013, donc après sa validation au cours du CA du 21 janvier 2014. L'une d'elle a été demandée par un membre qui fut invité au CA du 10 décembre 2013 et qui n'a pu faire valoir son droit de correction lors du CA du 21 janvier 2014.

Il est donc demandé en préalable au CA, son autorisation de revenir sur un PV validé, afin d'apporter éventuellement les corrections demandées.

Le CA se montre prudent sur le risque de créer un « précédent », mais compte tenu du contexte particulier de cette situation, **le CA accepte d'envisager cette possibilité.**

\*La première demande émane de Christian Gérard qui souhaite une correction dudit PV qu'il n'a malheureusement pas reçu alors qu'il avait été invité ponctuellement, avec Pierre Decourt, au CA du 10 décembre dernier, en tant que l'un des deux responsables du séminaire de formation permanente (SFP).

Le PV a été adressé aux membres du CA et seulement aux invités statutaires, pas aux invités ponctuels. Il s'agit d'un oubli dont nous prions Christian Gérard de nous excuser. Nous l'avons donc invité à venir ce soir présenter sa demande de correction.

Il est écrit dans le PV (point 3 : vie scientifique) :

« Christian Gérard précise que les responsables du SFP sont favorables à la discussion autour de l'évolution proposée. Il précise qu'en ce qui le concerne, étant legaliste, il se rangera à la décision du CA. Il ajoute que les régionaux sont très attachés à la coresponsabilité de l'organisation scientifique, et qu'il serait d'accord pour l'organisation proposée par Bernard Chervet. »

Le texte proposé par Christian Gérard :

« Christian Gérard précise que les responsables du SFP sont favorables à la discussion autour de l'évolution proposée. Il précise qu'on doit être prudent pour transformer une activité scientifique

*qui marche bien et prudent sur la question de la responsabilité tripartite. Il ajoute qu'il a bien entendu l'intérêt que pouvaient trouver les régionaux au changement, qu'il est légaliste et se rangera à la décision du CA. »*

**La correction demandée est acceptée par le CA.**

\*La seconde demande émane de Jean-Michel Porte qui souhaite corriger une « erreur » portant sur la référence au compte rendu de la commission paritaire (CP) qui s'est réunie en 2008. Bernard Chervet souligne qu'il n'y a aucune erreur, puisque le PV n'affirme pas que l'idée de faire fusionner le SFP et le colloque interne, soit mentionnée dans le compte rendu de la commission paritaire qu'il avait présidée. Ellen Sparer, alors secrétaire de la CP, souligne que l'idée d'une fusion SFP et colloque interne, n'est en effet pas nouvelle, et avait été envisagée lors de la réunion de la CP, en lien avec la préoccupation de celle-ci de permettre au maximum de membres de participer à l'assemblée générale ordinaire. Cet élément n'avait pas été rapporté dans le compte rendu final car ce n'était pas, à strictement parler, l'objet visé par cette commission.

La question se pose aux administrateurs de prendre en compte la remarque d'un membre n'ayant pas assisté au CA, ni en tant qu'invité, ni en tant qu'administrateur. La définition d'un PV de CA est rappelée. Un PV de CA est censé colliger ce qui s'est dit au cours d'un CA donné, uniquement ce qui s'y est dit. Certains membres du CA expriment leur réticence, craignant de créer un « précédent » sur lequel il serait difficile de revenir.

**La correction demandée est refusée par le CA.**

\*Le Président propose ensuite d'alléger la phrase du PV se référant à la commission paritaire, et de supprimer la référence au compte rendu de ladite CP.

Il est écrit dans le PV (point 3 : vie scientifique) :

*« Ce projet a été proposé par la commission paritaire en 2008 dont le rapport a été édité et distribué en novembre 2008, puis a été repris en 2011 par le CCSS, puis en 2013 par le CSCA. »*

Le texte proposé par Bernard Chervet :

*« Ce projet a été envisagé par la commission paritaire de 2008, puis a été repris en 2011 par le CCSS, et en 2013 par le CSCA. »*

**Cette demande est approuvée à l'unanimité.**

**Le procès-verbal du CA du 10 décembre 2013 sera donc ré-adressé en incluant ces deux corrections.**

### **1/ Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 21 janvier 2014**

Point 5 (informations) :

Une correction est demandée sur la fonction précise de Stefano Bolognini au sein de l'Université de Berlin : *« Stefano Bolognini est membre du comité consultatif de cette université ».*

**Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, avec cette correction.**

### **2/ Demande d'agrément**

En l'absence de courrier circonstancié émettant des réserves, un candidat est agréé par le CA comme membre adhérent : Nathalie Chevreul-Gonzalez.

### **3/ Vie Scientifique**

- Commission scientifique (CS): la préparation de la prochaine réunion est en cours.

La commission a organisé deux réunions où l'enthousiasme s'est manifesté, à la grande satisfaction de son responsable.

- Comité scientifique du CA (CSCA): la préparation du colloque sur "*Le meurtre fondateur*" se poursuit activement.

Le CSCA s'inquiète de « l'effondrement » des inscriptions au séminaire Jean Cournut (SJC) (2012-2013: 63 inscriptions au cycle ; 2013-2014: 36 inscriptions au cycle). Ces chiffres sont toutefois à modérer du fait des inscriptions ponctuelles, sans sous-estimer le problème soulevé. Une rencontre a eu lieu entre les responsables du séminaire et le CSCA. La proposition a été faite

que le SJC ait lieu à la SPP pour diminuer les frais. Reste la faisabilité selon la disponibilité des salles.

Cette question sera réétudiée lors d'une prochaine réunion du bureau, puis soumise à l'approbation du CA.

- Activités scientifiques : résultats, mandats.

\*Le trésorier prépare des tableaux (courbes) pour suivre et comparer l'évolution de l'ensemble des manifestations scientifiques, en termes de résultats financiers et de nombre d'inscriptions.

Le trésorier met l'accent sur les conférences Vulpian et le SJC compte tenu du constat de la diminution régulière de la fréquentation de ces activités scientifiques, qui deviennent plus coûteuses qu'elles ne rapportent à la SPP.

Ce sujet fait l'objet d'une réflexion au sein du bureau et sera repris lors d'un prochain CA.

\*Par ailleurs, se pose la question de la non définition des mandats d'un certain nombre d'activités scientifiques ouvertes au public. Pour certaines, il n'y a pas de durée de mandat fixée par notre RI, comme cela existe pour la plupart des responsables de nos activités. La proposition est faite au CA de réfléchir puis de décider de l'opportunité de définir **une** durée **précise** des mandats pour les diverses activités, telles que les conférences de Ste-Anne, de Vulpian, le SJC, autres ?

#### **4/ Organisation et préparation de l'assemblée générale ordinaire du 30 mars 2014 (suite)**

- Rapports statutaires :

\*Rapport du CCTP, Jean-Louis Baldacci

Jean-Louis Baldacci demande au Président que soit mis à l'ordre du jour du prochain CA la question de l'adossement du CCTP à un établissement sanitaire, sous la pression de l'ARS. Cette mission d'exploration approfondie ne peut se faire que sur mandat officiel du CA et pourrait alors être présentée à l'assemblée générale ordinaire.

Des contacts ont été pris avec différents établissements afin de pouvoir choisir entre un adossement ou une mutualisation avec des structures associatives.

\*Rapport du CECE, Thierry Bokanowski

Il est précisé que la validation RPEA ne rentre pas dans les compétences de la commission d'enseignement (CE), mais reste sous la responsabilité de la COPEA.

Seul le programme d'enseignement pour la psychanalyse avec l'enfant et l'adolescent devra être validé par la CE, au même titre que le programme d'enseignement du cursus. Le programme de PEA sera donc composé de deux volets, comme le programme actuel de la SPP : un programme d'enseignement « pris en charge » par la CE, et un programme d'activités scientifiques hors CE.

\*Rapport de l'institut de psychanalyse de Paris et du CFSO, Annick Sitbon

\*Rapport de l'institut de psychanalyse de Lyon, Françoise Brette

- Autres rapports, non « statutaires » :

\*Rapport scientifique, Sabina Lambertucci-Mann

Denys Ribas propose de faire une démonstration à l'AGO de la consultation du bulletin scientifique sur le site.

\*Rapport du CST, Martine Estrade

\*Rapport de la commission des candidatures, Eric Valentin

\*Rapport de la COPEA, Béatrice Le François

La secrétaire de la COPEA demande une validation institutionnelle par le CA, des textes proposés et à mettre sur le site, après étude par le bureau.

#### **5/ Commission socioprofessionnelle (CSP) : activités ouvertes ; demande des internes en psychiatrie. Invitation de C. Baruch – Présidente de la CSP**

Cette demande avait été présentée lors d'un CA de la mandature précédente et soumise à la réflexion des administrateurs. En effet, la CSP soutient le projet d'une ouverture des activités de la SPP vers l'extérieur, dans la poursuite de la politique engagée avec le séminaire J. Cournut (SJC), de façon à ne pas laisser le champ libre à toutes sortes d'intervenants se targuant de transmettre la psychanalyse. Il s'agit de sensibiliser les jeunes psychiatres et psychologues à la

psychanalyse telle qu'elle est transmise et pratiquée à la SPP, mais en aucune façon d'une « formation » ou d'un cursus « au rabais ».

Plusieurs questions sont posées par la CSP :

- Serait-il possible de mettre en ligne les comptes rendus de la CSP, sur l'EM du site, Infos SPP ? Pour ce faire, il conviendrait d'ouvrir une rubrique « Commissions ». Ce qui permettrait que figure également sur le site le calendrier des réunions prévues.
- Il existe une vraie demande de la part des jeunes professionnels d'une aide à l'écoute d'une pratique clinique. La question est posée de la circulation de ces demandes. L'une des propositions était que figurent sur le site, sur l'EM, les noms des membres étant prêts à animer des activités ouvertes hors SPP, des groupes de travail, des groupes d'analyse de la pratique (évidemment hors validation de cursus ou de toutes autres sortes). La CSP propose que soit diffusée par le site, une liste des séminaires réellement ouverts. Ces propositions souhaiteraient retrouver l'état d'esprit soutenu par J. Cournut ; par exemple, créer un séminaire d'écoute clinique, sous forme de petits groupes animés par un membre de la SPP, où de jeunes professionnels pourraient présenter des cas.

Diverses remarques sont faites.

Pour la première question : la création d'une rubrique « Commission », ne pourrait avoir lieu que dans l'EM > Infos SPP > Commissions. Ceci éviterait l'envoi de trop de comptes-rendus, et l'excès d'informations.

Pour les séminaires ouverts, le choix a été fait jusqu'à présent, de ne diffuser que les activités sous la responsabilité directe de la SPP ou d'un groupe régional, et non pas celles sous la responsabilité d'un ou de membres. Le site public ne peut donc servir à de telles diffusions.

Pour d'éventuels groupes cliniques ouverts gérés par la SPP, des critères de sélection seraient à définir : les participants seraient obligatoirement psychiatres ou psychologues ? Ils seraient en cours d'analyse ? Ils auraient le projet de s'orienter vers une formation psychanalytique ou un cursus ?

Certains membres du CA font part de leurs réticences : la sensibilisation à la psychanalyse telle que transmise par la SPP peut aussi ne pas évoluer vers un cursus ; une des difficultés à évaluer est celle de la demande face à l'offre.

D'autres se montrent favorables, voyant dans ce projet une ouverture permettant d'approcher un psychanalyste au travail, de sortir de l'ostracisme et de l'isolement dans lesquels la SPP semble enfermée.

La réflexion s'arrête sur la proposition de tenter cette expérimentation, de mettre en place une organisation très stricte autour de l'analyse des pratiques, avec un cadre précis, et de penser aussi à une durée pour les participants.

Clarisse Baruch travaillera avec le bureau dans cette optique, puis un retour sera fait au CA, après élaboration d'un projet.

## **6/ Information**

Renouvellement des responsables scientifiques des conférences Sainte Anne.

D. Kaswin-Bonnefond a demandé à être remplacée dans cette fonction. Josiane Chambrier-Slama lui succédera, accompagnée de Victor Souffir, qui poursuit donc sa collaboration. Le CA remercie D. Kaswin-Bonnefond du travail réalisé, et J. Chambrier-Slama pour cette succession.

## **7/ Questions diverses**

- PV du CA du 10 décembre 2013 : demandes de corrections (cf. préambule).

- Mme Fabienne Deleplanque a pris les fonctions d'assistante de direction pour le pôle scientifique le 3 février 2014, suite au départ de Mme Amélie Caradec.

Sa fiche de poste contient quatre missions principales :

- \* Organisation des activités scientifiques intra et extra SPP.
- \* Elaboration du programme des activités scientifiques et d'enseignement.
- \* Gestion des mises à jour du site de la SPP. A ce sujet, il s'avère indispensable de prévoir des heures de formation.

\*Participation à la diffusion des ouvrages édités par SPP-Edition dirigée par Bernard Chervet en collaboration avec Cécile Marcoux, conservateur de la BSF, et dorénavant Mme Fabienne Deleplanque. Il s'agirait de créer un réseau avec les libraires. La commission des publications pourrait trouver une nouvelle mission en apportant sa collaboration à ce projet.

- La COPEA demande que ne figurent sur le site que les analystes qui sont RPEA, pour la prise en charge d'enfants et d'adolescents. Ce qui évidemment ne satisfait pas les membres qui travaillent avec des enfants et des adolescents, et qui n'ont pas la reconnaissance RPEA. Une concertation est à mettre en place pour trouver une solution qui tienne compte de la réalité institutionnelle.

- La FMCSPP : Annick Sitbon

Annick Sitbon informe que la FMCSPP a été dissoute lors de l'assemblée générale extraordinaire (AGE) convoquée le 26 janvier 2014. Les actifs qui se montaient à 11.000 € seront rendus aux adhérents, conformément au vote de l'AGE.

- Gouvernement belge et psychanalyse : il s'agit de la mise en place d'une loi concernant le statut des psychothérapeutes dont sont exclus les psychanalystes sous la forte pression de sociétés de psychanalystes lacaniens. La société belge de psychanalyse (SBP) regrette qu'une décision plus nuancée n'ait pas pu être trouvée.

Séance levée à minuit.

**La prochaine réunion du conseil d'administration se tiendra le mardi 11 mars 2014.**

Procès-verbal rédigé par Elisabeth Dahan-Soussy avec la participation de Pascale Blayau (Secrétaire Général adjoint).

Bernard CHERVET  
Président

Elisabeth DAHAN-SOUSSY  
Secrétaire Général